

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/11/2025 - 18390 - 1996 B 01112 - 409 221 298 - A P S INT

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 30 juin 2025
N° GESTION 1996 B 01112
Siret 409 221 298 00014

RESOLUTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, et pris connaissance des comptes et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance, quitus de sa gestion.

RESOLUTION SUR LES FRAIS VISES PAR L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I.

L'assemblée prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par l'article 39-4 du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée propose d'affecter le résultat de l'exercice 2024 pour 49.089,80 € comme suit :

- en autre réserves pour 49.089,80 €.

RESOLUTION SUR LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

L'assemblée constate, conformément aux dispositions légales, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la société.

RESOLUTION SUR LA FIXATION DE LA REMUNERATION DU GERANT ET LE REGLEMENT DES CHARGES SOCIALES Y AFFERENTES

Pour l'exercice 2024, l'assemblée approuve la rémunération du gérant majoritaire pour la somme de 17.258 € en 2024 ainsi que les charges sociales y afférentes pour un montant de 11.180 €.



Pour l'exercice 2025, l'assemblée générale fixe pour le gérant :

- la rémunération 2025 à 12.000 € nets ;
- la prise en charge et le règlement des charges sociales liées à la rémunération du gérant.

RESOLUTION SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve la ou les conventions relatées.

RESOLUTION POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 30 juin 2025
N° GESTION 1996 B 01112
Siret 409 221 298 00014**

L'an deux mille vingt-cinq, et le trente juin,

A Nice,

L'associé unique de la SARL APS, société à responsabilité limitée au capital de 22 867,35 €, divisé en 600 parts de 38,11 € chacune, a réuni une Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société.

La totalité des associés étant présents, les associés présents ou représentés possédant ainsi 600 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Jean Claude MATHIEU, gérant associé,

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Bilan 2024
- Approbation des comptes
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024, et pris connaissance des comptes et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance, quitus de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par l'article 39-4 du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 pour 49.089,80 € comme suit :

- en autre réserves pour 49.089,80 €



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée constate, conformément aux dispositions légales, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la société.

CINQUIEME RESOLUTION

Pour l'exercice 2024, l'assemblée approuve la rémunération du gérant majoritaire pour la somme de 17.258 € en 2024 ainsi que les charges sociales y afférentes pour un montant de 11.180 €.

Pour l'exercice 2025, l'assemblée générale fixe pour le gérant :

- la rémunération 2025 à 12.000 € nets ;
- la prise en charge et le règlement des charges sociales liées à la rémunération du gérant.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 27 Juillet 1966, approuve la ou les conventions relatives.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par, le gérant, le président de séance.

LA GERANCE

L'an deux mille vingt-cinq, et le trente juin,

A Nice,



(1)

BILAN - ACTIF

n° 1996B 01112

Désignation de l'entreprise : Société SARL A P S INT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Adresse de l'entreprise 15 COR ANDRE DE JOLY

06300 NICE

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*

4 0 9 2 2 1 2 9 8 0 0 0 1 4

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4	N-1 3 1 1 2 2 0 2 3
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	19 579	19 497
	Fonds commercial (1)	AH	AI	83	304
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	27 755	27 755
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 669	2 528
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	147 244	112 921
	Immobilisations en cours	AV	AW	34 324	41 063
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	22 191	22 340
	TOTAL (II)	BJ	BK	162 701	56 738
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	223 720	224 184
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	552 429	360 499
	Autres créances (3)	BZ	CA	60 818	65 871
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	275 446	112 039
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		2 403
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 112 415	764 995
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 331 853	1 169 152
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes .	CP	22 191	(3) Part à plus d'un an .
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :			CR
		Stocks :			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Société SARL A P S INT Bilan au 31/12/2024						Néant ☐
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 275 158	FB		FC	1 275 158	1 329 091
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF		
		FG	525 979	FH		FI	525 979	413 025
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 801 137	FK		FL	1 801 137	1 742 115
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		200
	Autres produits (1) (11)					FQ	846	45
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 801 983	1 742 361
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	770 877	730 180
	Variation de stock (marchandises)*					FT	463	33 024
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	527 433	578 394
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 103	14 840
	Salaires et traitements*					FY	285 987	235 177
	Charges sociales (10)					FZ	119 239	80 074
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immo. { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	12 106	12 551
						GB		
						GC		
						GD		5 000
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GE	340	2 153
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	1 731 547	1 691 393
	Autres charges (12)					GG	70 435	50 968
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GH		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GI		
	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GJ		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GK		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GL	41	352
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GM		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GN		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GO		
	Différences positives de change					GP	41	352
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GQ		
	Total des produits financiers (V)					GR	2 460	3 597
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GS	149	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GT		
	Différences négatives de change					GU	2 609	3 597
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	(2 568)	(3 245)
	Total des charges financières (VI)					GW	67 867	47 723
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

Prilau au 31/12/2024

¹ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

APS INT
15 BIS Corniche André de Joly
06300 NICE
SIRET 409 221 298 00014
N° GESTION 1996 B 01112

ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.2024, dont le total est de 1 169 152 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 49 090 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01.01.2024 au 31.12.2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

- Evènements principaux

Aucun évènement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
48700000 PDTS CONSTATES D AVANCE			59 325.11
31/12/2024 FT PDTS CONSTATES D AVANCE 2024		59 325.11	
40800000 FSS FACT A PAYER			720.00
42800000 REMUNERATIONS A VERSER			39 302.00
31/12/2024 FT prov jugement bratina		39 302.00	
42820000 PROVISION CONGES PAYES			39 165.70
31/12/2024 FT PROV CP 2024		39 165.70	
43800000 PROV CHARGES SOCIALES A PAYER			9 893.00
31/12/2024 FT prov jugement bratina		9 893.00	
43820000 PROV CH.SOC SUR CONGES PAYES			17 696.82
31/12/2024 FT PROV CH SOC/CP 2024		17 696.82	
43860000 CHARGES S/SALAIRES A PAYER			1 144.37
01/01/2024 AN TA		17.40	
01/01/2024 AN FPC		4.83	
01/01/2024 AN REIMPUT TA LIBERATOIRE		184.63	
31/01/2024 OD OD SAL 01 2024 FC		79.78	
31/01/2024 OD OD SAL 01 2024 TA		85.59	
31/01/2024 OD TA LIBERATOIRE		13.06	
29/02/2024 OD OD SAL URSSAF FC		79.04	
29/02/2024 OD OD SAL URSSAF TA		84.79	
29/02/2024 OD TA LIBERATOIRE		12.94	
31/03/2024 OD OD SAL URSSAF FC		93.33	
31/03/2024 OD OD SAL URSSAF TA		100.12	
31/03/2024 OD TA LIBERATOIRE		15.28	
30/04/2024 OD OD SAL URSSAF FC		90.58	
30/04/2024 OD OD SAL URSSAF TA		97.17	
30/04/2024 OD TA LIBERATOIRE		14.82	
31/05/2024 OD TA LIBERATOIRE		18.27	
30/06/2024 OD TA LIBERATOIRE		13.19	
31/07/2024 OD TA LIBERATOIRE		14.98	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires		Débit	Crédit	Montant
31/08/2024	OD TA LIBERATOIRE		20.83	
30/09/2024	OD TA LIBERATOIRE		26.45	
31/10/2024	OD TA LIBERATOIRE		26.98	
30/11/2024	OD TA LIBERATOIRE		25.11	
31/12/2024	OD TA LIBERATOIRE		25.20	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			5 900.00
31/12/2024 FT prov jugement bratina	5 900.00		
67120000 PENALITES ET AMENDES			900.00
03/01/2024 BQ AMENDE	45.00		
12/03/2024 BQ AMENDE	90.00		
12/03/2024 BQ AMENDE	90.00		
15/07/2024 BQ AMENDE	90.00		
29/07/2024 BQ AMENDE	375.00		
30/09/2024 BQ AMENDE CONTRAVENTION	90.00		
19/11/2024 BQ NOTE DE FRAIS BRUNO FONDET 10	30.00		
23/12/2024 BQ AMENDES.GOUV RENNES	90.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77500000 PDTS S/CESSION ELEMENT ACTIF			148.80
31/12/2024 FT REMBT CAUTION BOX		148.80	